

Council Member Inquiry Form
Demande de renseignement d'un membre du Conseil

Subject: Snow clearing at Para Transpo Stops

Objet : Déneigement des arrêts de Para Transpo

Submitted at: Transit Commission

Présenté au: Commission du transport en commun

From/Exp.:

Date: February 8, 2024

File/Dossier :

Councillor/Conseiller(e) :
S. Plante

Date: le 8 février 2024

TC-2024-01

To/Destinataire:

Renée Amilcar, General Manager, Transit Services Department/directrice générale,
Direction générale des services de transport en commun

Inquiry:

With respect to snow clearing operations at Para Transpo stops, can staff please provide the following information:

1. How many posted Para Transpo stops are there, and where are they? (List of locations, or on a map, would be helpful).
2. Where is this information available to the public?
3. What is the policy/documented operational practice for snow clearing at posted Para Transpo stops? (is the stated policy that they do not clear the stops? Where is that written? Who's policy is it?)
4. What is the policy/documented operational practice for clearing regular bus stops? (For comparison)
5. What is the rationale for the policies in questions 2 and 3 (such as why are they cleared, or why are they not cleared).
6. How are the different posted Para Transpo stops treated differently (such as if it's on private property, city property, CCOC, or other property.)

Demande de renseignement:

S'agissant des opérations de déneigement des arrêts de Para Transpo, le personnel

aurait-il l'obligance de fournir les renseignements suivants?

1. Combien d'arrêts signalisés de Para Transpo y a-t-il et où se trouvent-ils? (La liste des points d'implantation ou une carte serait utile.)
2. Où le public peut-il consulter cette information?
3. Quelle est la politique ou la pratique opérationnelle consignée par écrit pour le déneigement des arrêts signalisés de Para Transpo? (La politique adoptée précise-t-elle qu'il ne faut pas déneiger les arrêts? Où est-ce précisé par écrit? Qui est à l'origine de cette politique?)
4. Quelle est la politique ou la pratique opérationnelle consignée par écrit pour le déneigement des arrêts d'autobus ordinaires? (Pour les besoins de la comparaison.)
5. Quelle est la raison d'être des politiques évoquées dans les questions 3 et 4 (par exemple, pourquoi ces arrêts sont-ils déneigés ou pourquoi ne le sont-ils pas)?
6. Quels sont les traitements prévus pour les différents arrêts signalisés de Para Transpo (par exemple, les arrêts du domaine privé ou municipal, les arrêts de la CCOC ou les autres types d'arrêts)?

Response (Date: 2024-Apr-02)

Q 1. How many posted Para Transpo stops are there, and where are they? (List of locations, or on a map, would be helpful).

A 1. Para Transpo operates on a booking system, where customers can book trips to and from specific locations. In some specific cases, Para Transpo signage is installed to help guide customers to stop locations, however, in most cases, Para Transpo service is delivered between an origin address and a destination address identified by the customer, consistent with the door-to-door service provided by Para Transpo.

Below is a table listing the locations of the 15 designated Para Transpo bus stops that are within the City-owned road right-of-way. These bus stop flags help to designate space at certain locations where non-compliance by motorists is common and stopped/parked vehicles frequently obstruct the pick-up or drop-off location. These signs can also have the benefit of identifying these high-volume stops for enhanced winter maintenance.

STREET	SIDE	CROSS STREET
Somerset West	N	Bank
McLeod	N	Cartier
Kent	E	Cooper
Queen	N	Lyon Station
Queen	S	Parliament Station
Carruthers	W	Wellington
Carruthers	E	Burnside
Richmond	N	Roosevelt
Tunney's Pasture	W	Yarrow
Louisa	S	Bell
Nicholas	W	Daly
Rideau	N	William
Rideau	S	Rideau Centre
Cyrville	N	Beauparc
Andrew Haydon Park		Gazebo Path

Q 2. Where is this information available to the public?

A 2. Para Transpo service uses a booking service and the specific addresses for pick-up and drop-off are confirmed with the customer at the time of booking. The locations of Para Transpo bus stop flags are used internally by operators to confirm the service location.

Q 3. What is the policy/documentated operational practice for snow clearing at posted Para Transpo stops? (is the stated policy that they do not clear the stops? Where is that written? Who's policy is it?)

A 3. The Para Transpo bus stop locations on Queen Street and Rideau Street receive enhanced winter maintenance, including removal of snow from the bus stop and shelter area and snow accumulation between the roadway and sidewalk. At all locations, whether they are marked with signage or not, Para Transpo operators select a pick-up/drop-off location that is clear from obstacles ensuring that customers have an easy walk and can maintain their stability. If hazards are present, including snow, operators choose an area nearby which is free of hazards and has been adequately cleared. Additionally, Para Transpo operators escort customers to and from pick-up and drop-off locations, providing additional assistance as needed.

All 15 of the locations listed above will receive enhanced winter maintenance next winter. This has been planned as part of the New Ways to Bus initiative, with a network wide review of all bus stops including conventional and Para Transpo.

Q 4. What is the policy/documentated operational practice for clearing regular bus stops? (For comparison)

A 4. One group of City staff maintains all bus stop pads and sidewalks using machines and another group maintains bus shelters by hand.

Sidewalks and bus stop pads are maintained as per the Council-approved [Maintenance Quality Standards](#). Bus stops located along City roads are to be cleared within 24 hours after the snow accumulation has ended.

Bus stops with shelters are monitored daily; they receive a pre-salting treatment 1-2 days prior to a weather event and are hand-shovelled as needed to clear any accessibility and/or visibility obstructions in and around the shelter. In the event of a snowfall in excess of 5 cm, crews will be temporarily redirected to snow clearing at stations so as to not obstruct the crews clearing roads and sidewalks.

Specific processes for snow clearing and general winter maintenance vary depending on the location and type of bus stop.

Bus stops located on private property are maintained by the property owners and/or their maintenance companies.

Q 5. What is the rationale for the policies in questions 2 and 3 (such as why are they cleared, or why are they not cleared).

A 5. Maintenance of roads and sidewalks is carried out based on the Council-approved [Maintenance Quality Standards](#).

Winter maintenance of bus shelters must be done by hand and cannot be completed with standard mechanized sidewalk and roadway snow clearing equipment.

The reduction in the number of bus stops across the City as part of the Bus Route Review and New Ways to Bus program has brought the need for bus stop maintenance in alignment with the budgeted capacity.

Q 6. How are the different posted Para Transpo stops treated differently (such as if it's on private property, city property, CCOC, or other property.)

A 6. Para Transpo bus stops located on City property and City rights-of-way are maintained as described above. Bus stops located on private property are maintained by the property owner and/or their maintenance company.

Réponse (Date: le 2 avril 2024)

Q1. Combien d'arrêts signalisés de Para Transpo y a-t-il et où se trouvent-ils? (La liste des points d'implantation ou une carte serait utile.)

R 1. Para Transpo a adopté un système de réservation, grâce auquel les clients peuvent réserver leurs déplacements à destination et au départ de points spécifiques. Dans certains cas précis, les panneaux indicateurs de Para Transpo sont installés pour permettre de guider les clients pour qu'ils puissent se rendre aux points d'arrêt. Or, dans la plupart des cas, le service de Para Transpo est assuré entre une adresse d'origine et une adresse de destination indiquées par le client, conformément au service offert de porte-à-porte par Para Transpo.

Le tableau ci-après dresse la liste des points des 15 arrêts d'autobus désignés de Para Transpo qui se trouvent dans l'emprise routière de la Ville. Ces points d'arrêt d'autobus permettent de désigner, à certains endroits, les lieux dans lesquels les automobilistes ne se conforment pas souvent aux règlements municipaux et dans lesquels les véhicules immobilisés ou stationnés bloquent fréquemment les points de prise en charge ou de dépose. Ces panneaux indicateurs peuvent aussi être utiles en indiquant les arrêts très achalandés pour améliorer l'entretien des arrêts en hiver.

RUES	CÔTÉ	INTERSECTIONS
Rue Somerset Ouest	Nord	Rue Bank
Rue McLeod	Nord	Rue Cartier
Rue Kent	Est	Rue Cooper
Rue Queen	Nord	Station Lyon
Rue Queen	Sud	Station Parlement
Avenue Carruthers	Ouest	Rue Wellington
Avenue Carruthers	Est	Avenue Burnside
Chemin Richmond	Nord	Avenue Roosevelt
Promenade Tunney's Pasture	Ouest	Promenade Yarrow
Rue Louisa	Sud	Rue Bell
Rue Nicholas	Ouest	Avenue Daly
Rue Rideau	Nord	Rue William
Rue Rideau	Sud	Centre Rideau
Chemin Cyrville	Nord	Privé Beuparc
Parc Andrew-Haydon		Sentier menant au pavillon

Q2. Où le public peut-il consulter cette information?

R2. Para Transpo fait appel à un service de réservation : les adresses précises des points de prise en charge et de dépose sont confirmées auprès du client au moment de la réservation. Les points d'installation des panneaux indicateurs des arrêts d'autobus de Para Transpo sont utilisés en interne par les conducteurs pour confirmer les points de service.

Q3. Quelle est la politique ou la pratique opérationnelle consignée par écrit pour le déneigement des arrêts signalisés de Para Transpo? (La politique adoptée précise-t-elle qu'il ne faut pas déneiger les arrêts? Où est-ce précisé par écrit?

Qui est à l'origine de cette politique?)

R 3. Les points d'implantation des arrêts d'autobus de Para Transpo sur la rue Queen et sur la rue Rideau font l'objet de travaux d'entretien hivernal améliorés : on déneige les arrêts d'autobus et les zones des abribus, et on enlève la neige qui s'accumule entre la chaussée et le trottoir. Dans tous les points d'arrêts, qu'ils soient signalés ou non au moyen d'un panneau indicateur, les conducteurs des véhicules de Para Transpo sélectionnent un point de prise en charge et de dépose qui n'est pas obstrué, en veillant à ce que les clients puissent facilement se déplacer à pied en gardant leur stabilité. S'il y a des dangers, dont la neige, les conducteurs des véhicules choisissent une zone proche qui ne comporte pas de danger et qui a été suffisamment bien dégagée. En outre, les conducteurs des véhicules de Para Transpo accompagnent les clients aux points de prise en charge et de dépose, en leur apportant toute l'aide nécessaire.

Les 15 points énumérés ci-dessus feront tous l'objet, l'hiver prochain, de travaux améliorés d'entretien hivernal. C'est ce qui est prévu dans le cadre de l'initiative L'autobus réinventé, qui prévoit un examen qui s'étend à l'ensemble du réseau et qui porte sur tous les arrêts d'autobus, dont les arrêts ordinaires et ceux de Para Transpo.

Q 4. Quelle est la politique ou la pratique opérationnelle consignée par écrit pour le déneigement des arrêts d'autobus ordinaires? (Pour les besoins de la comparaison)

R 4. Un groupe d'employés de la Ville assure l'entretien de toutes les plateformes d'arrêt et de tous les trottoirs en faisant appel à la machinerie nécessaire. Un autre groupe assure l'entretien manuel des abribus.

L'entretien des trottoirs et des plateformes d'arrêt d'autobus est assuré conformément aux [Normes de qualité en matière d'entretien](#) approuvées par le Conseil municipal. Les arrêts d'autobus situés le long des routes de la Ville doivent être déneigés dans les 24 heures suivant la fin des précipitations de neige.

Les arrêts d'autobus dotés d'abribus sont surveillés tous les jours; on épand préventivement des sels de voirie un jour ou deux avant les précipitations et on les déneige à la main pour enlever tous les obstacles qui nuisent à l'accessibilité ou à la visibilité des abribus et des alentours. S'il tombe plus de 5 cm de neige,

des équipes sont temporairement réaffectées au déneigement des stations pour éviter de nuire aux équipes qui déneigent les routes et les trottoirs.

Les processus spécifiques au déneigement et à l'entretien hivernal général varient en fonction des points d'implantation et du type des arrêts d'autobus.

L'entretien des arrêts d'autobus implantés sur le domaine privé est assuré par les propriétaires des lieux ou par leur entreprise d'entretien.

Q 5. Quelle est la raison d'être des politiques évoquées dans les questions 3 et 4 (par exemple, pourquoi ces arrêts sont-ils déneigés ou pourquoi ne le sont-ils pas)?

R 5. L'entretien des routes et des trottoirs est assuré conformément aux [Normes de qualité en matière d'entretien](#) approuvées par le Conseil municipal.

L'entretien des abribus en hiver doit se faire à la main et ne peut pas être assuré par l'équipement standard normalisé de déneigement des trottoirs et des rues.

La réduction du nombre d'arrêts d'autobus sur le territoire de la Ville dans le cadre de l'Examen des circuits d'autobus et du programme L'autobus réinventé explique qu'on doit veiller à ce que l'entretien des arrêts d'autobus cadre avec la capacité budgétée.

Q 6. Quels sont les traitements prévus pour les différents arrêts signalisés de Para Transpo (par exemple, les arrêts du domaine privé ou municipal, les arrêts de la CCOC ou les autres types d'arrêts)?

R 6. L'entretien des arrêts d'autobus de Para Transpo implantés sur le domaine municipal et dans les emprises de la Ville est assuré selon les modalités exposées ci-dessus. L'entretien des arrêts d'autobus implantés sur le domaine privé est assuré par les propriétaires des lieux ou par leur entreprise d'entretien.

Standing Committees / Commission Inquiries:

Demande de renseignements des Comités permanents / Commission :

Response to be listed on the Transit Commission Agenda of April 11, 2024

La réponse devrait être inscrite à l'ordre du jour de la réunion du Commission du transport en commun prévue le 11 avril 2024